

L'Archevêché de Montréal rend public le troisième rapport de l'Ombudsman

Montréal, le 19 avril 2022 – L'Archevêché de Montréal a rendu public aujourd'hui le troisième rapport trimestriel réalisé par l'Ombudsman, Me Marie Christine Kirouack, *Ad. E.* Ce rapport est cumulatif et couvre la période du 5 mai 2021 au 30 mars 2022.

À ce jour, l'Ombudsman a reçu 95 plaintes formelles, dont 53 sont relatives à des abus survenus au cours des 70 dernières années, y compris des abus financiers, physiques, psychologiques, sexuels ou spirituels.

Les 42 plaintes restantes ne sont pas reliées à des abus et relèvent par exemple de difficultés entre des employés et le clergé, l'entretien d'un cimetière ou la recherche généalogique.

Depuis la création du poste d'Ombudsman, il y a neuf mois, 30 plaintes officielles d'abus sexuels ont été déposées. La moitié d'entre elles se rapportent à des événements survenus durant les années 1950 et le début des années 1970, survenus principalement dans des écoles sous la juridiction de congrégations religieuses.

Depuis la publication du dernier rapport trimestriel, en décembre dernier, aucune nouvelle plainte pour abus sexuel n'a été déposée. Cependant, l'Ombudsman note une augmentation des plaintes liées à de la violence psychologique, physique ou spirituelle, qui sont passées de 15 à 30.

L'Ombudsman reçoit également des plaintes concernant des questions qui ne relèvent pas de sa juridiction, pour lesquelles elle fournit de l'information. Elle a ainsi traité 15 demandes relatives à la procédure d'apostasie.

Le rapport fait également état de plusieurs domaines où les procédures et politiques diocésaines doivent être harmonisées avec les exigences de l'Ombudsman et les attentes des victimes.

« Depuis mon dernier rapport, j'ai reçu à nouveau de nombreux appels de personnes qui ont souffert énormément en raison des abus dont elles ont été ou sont encore victimes. Écouter leur souffrance est une part importante du travail de l'Ombudsman », a indiqué Me Marie Christine Kirouack, *Ad. E.*, Ombudsman.

« L'Archevêché de Montréal poursuit son processus de transformation. Déjà, en neuf mois, nous avons mis en place un programme de formation unique en son genre pour le personnel de l'Archevêché et le personnel mandaté en paroisse. Nous nous engageons également à constamment améliorer nos procédures internes pour toujours mieux prévenir et mieux assurer le suivi du traitement des plaintes », a souligné Mgr Lépine, Archevêque de Montréal.

L'Archevêque a créé le poste d'Ombudsman en mai 2021 pour assurer aux victimes d'abus que leur voix serait d'abord entendue puis qu'un processus rigoureux ferait suite à leurs démarches. Il s'agissait de l'une des principales recommandations du rapport Capriolo.

Le rapport complet est public et accessible sur le site de [l'Église catholique à Montréal](http://l'Eglise catholique à Montréal).

Pour toute demande d'entrevue, veuillez communiquer avec l'Ombudsman.

Par téléphone : (514) PLAINTÉ - (514) 752-4683
Par courriel : plainte@ombudsman-ecm.com
Site internet : www.ombudsman-ecm.com

– 30 –

Source :

Erika Jacinto
Attachée de presse, bureau de l'Archevêque
Directrice, Communications et relations avec les médias
Archidiocèse catholique romain de Montréal
ejacinto@diocesemontreal.org